

SOCIÉTÉ DES NATIONS  
DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

Recu original  
de la part de moi  
de M. Dendramis  
10.9.26. à cont.  
M.

une copie. 25p -

URGENT

N O T I C E

Monsieur V. Dendramis, Chargé d' Affaires de Grèce à Berne a l'honneur de porter ce qui suit à la connaissance de M. Motta, Chef du Département Politique de la Confédération Helvétique à propos des négociations en cours entre les deux gouvernements pour la conclusion d'un traité de commerce, :

C'est depuis le mois d' Avril dernier que ces négociations se poursuivent à Athènes par l'entremise du Chargé d' Affaires Suisse en Grèce. Le gouvernement Hellénique a accueilli toute proposition suisse avec sollicitude et y a fait droit avec le plus grand empressement. Il a modifié à plusieurs reprises son projet pour l'adapter aux désirs du gouvernement de Berne. Aucun traité parmi ceux négociés actuellement à Athènes n' a été inspiré à un tel point du souci pour satisfaire aux désirs de l'autre partie contractante.

Le gouvernement Helvétique ne semble pas, cependant, vouloir donner dans une même mesure satisfaction aux revendications helléniques bien au sujet des ressortissants hellènes

Dodis



-2-

que des intérêts commerciaux de la Grèce, aussi restreints qu'ils soient.

Le gouvernement Hellénique verrait toutefois avec le plus vif plaisir une délégation suisse à Athènes. Quant au régime des prorogations, qui a été définitivement clos le 17 Septembre, le gouvernement Hellénique n'appliquera pas un régime différentiel qui serait un ~~tarif~~ tarif ~~maximum~~ <sup>maximum</sup>, mais un de faveur qui correspond au tarif conventionnel de l'ancienne loi du tarif douanier.

GENEVE, le 9 Septembre 1926